



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur
Luxembourg, le 10.03.2026
(s.) Claude Wiseler

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 9 mars 2026

Objet : Question parlementaire n° 3615 du 6 février 2026 de Monsieur le Député Franz Fayot et de Monsieur le Député Yves Cruchten concernant « Obligations du Luxembourg au titre de la Convention sur le génocide concernant Gaza ».

Madame la Ministre,

En date du 6 février 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 22 mars 2026. Compte tenu de la nécessité pour les collaborateurs de se consacrer en priorité à l'assistance consulaire urgente au vu de la situation géopolitique et sécuritaire au Moyen Orient, la collecte des éléments de réponse ne pourra être achevée dans les délais initialement fixés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel